

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 94407 du 30 novembre 2017 portant promotion  
de sous-officiers de gendarmerie spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1733753S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;  
Vu la décision n° 96453 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1634274S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

|                        |                 |                 |
|------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Brunet</b> Matthieu | NIGEND : 303920 | NLS : 8 102 770 |
| <b>Rochet</b> Eddy     | NIGEND : 360811 | NLS : 6 751 801 |

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 novembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
O. COURTET